

# CERTIFICAT COMPLÉMENTAIRE

## Direction d'un Accueil collectif de mineurs

### Organisme de formation

#### Ariena

6 route de Bergheim - 67600 Sélestat

Contact : Blandine Bidault

03 88 58 38 55

[formation@ariena.org](mailto:formation@ariena.org)

Association loi 1908 - N° de déclaration 42670173367

Siret : 31395564300025

Reconnue d'utilité publique depuis le 9/11/2011

### Lieu de formation

Ariena à Sélestat

Conditions d'accueil : pour tout ce qui concerne les possibilités de restauration, d'hébergement, etc. nous consulter.

### Descriptif de la formation

Le certificat complémentaire « direction d'un accueil collectif de mineurs » permet d'exercer les fonctions de direction, dans des séjours de vacances, les accueils de loisirs et les accueils de scoutisme

Formacode : 44069

Code RNCP : RS5737

Code CPF : 23610

Certificateur : Ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques

### Calendrier de la formation

Début : 19 novembre 2024

Fin : 8 janvier 2025

Horaires de formation : du lundi au vendredi 9h - 17h

Effectif : 10 à 20 stagiaires

Enseignement théorique : 70h

+ 14h d'accompagnement individualisé à la rédaction du rapport et à la préparation de la certification

### Conditions d'accès à la formation

- Être titulaire ou en cours de formation d'un BPJEPS autre que LTP
- Être titulaire d'une attestation de formation relative au secourisme
- Justifier d'une expérience d'animation d'au moins 28 jours dans les 5 ans qui précèdent l'entrée en formation
- Compléter et renvoyer le dossier de candidature téléchargeable sur notre site internet

### Coût de la formation et modalités de prise en charge financière

Coût de la formation : 1100 € Tarif net, exonéré de TVA. Les conditions générales de ventes sont consultables sur le site <http://ariena.org/formations/ariena-organisme-formation/>

Cette formation est éligible au CPF

### Objectifs de la formation

L'obtention du CC CAM attribue aux détenteurs d'un BPJEPS, DEJEPS ou d'un DESJEPS, les compétences complémentaires leur permettant d'assurer les fonctions de directeur ou directrice d'un accueil collectif de mineurs en conformité avec la réglementation telle que définie par le code de l'action sociale et des familles.

- Il vise à former les animateurs aux compétences suivantes
- Inscrire son action dans le contexte réglementaire, politique, social des séjours de vacances et des accueils de loisirs ;
  - Concevoir et conduire un projet pédagogique en favorisant le vivre ensemble et la citoyenneté
  - Assurer la coordination pédagogique des équipes et la gestion de la logistique et des moyens alloués par l'organisateur
  - Assurer la sécurité des publics dont vous êtes garants

### Contenus de la formation

UC : Conduire une action de direction d'accueil collectif de mineurs

- L'histoire et les enjeux d'un ACM
- La réglementation des ACM
- Conduire et gérer une équipe
- La gestion administrative et financière d'un ACM
- La gestion sanitaire et l'économat
- Animer le projet pédagogique

On s'efforcera d'aborder pour l'ensemble de ces contenus, la place et l'importance de la nature et du dehors au regard des valeurs de l'éducation à la nature, à l'environnement et au développement durable.

### Modalités de certification et obtention du diplôme

Le CC ACM est délivré par la Direction Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sports (DRAJES)

L'obtention du diplôme est contrôlée par la situation d'évaluation suivante :

- Expérience de direction d'UN ou plusieurs ACM sur une durée d'au moins 18 jours
- Rédaction d'un dossier de 20 pages
- Entretien de 30 min devant une commission certificative

### Débouchés

Les structures qui emploient des animateur.rices professionnel.les sont généralement des structures qui organisent des accueils collectifs de mineurs (ACM). Elles cherchent de ce fait des animateur.rices professionnel.les qui soient en capacité de diriger ces ACM.